ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance du tourisme

Question écrite n° 31740

Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, sur la nécessité pour les acteurs de la filière d'avoir une meilleure connaissance des attentes, des besoins et du comportement des touristes grâce aux données statistiques. En effet, depuis la publication de son rapport sur la promotion de la destination touristique France en octobre 2018, et après avoir constaté les carences des outils d'observation, M. le député continue de s'interroger sur la qualité de la collecte de l'analyse des données statistiques sur le tourisme. La collaboration entre les différents acteurs du tourisme n'a visiblement pas progressé, pas plus que la coordination entre les différentes couches territoriales de l'action publique. Au-delà d'être paradoxale, le tourisme occupant une part prépondérante dans le PIB du pays, la situation pourrait même devenir inquiétante au regard des standards internationaux comme ceux de l'Organisation mondiale du tourisme. Dans ce cadre, il devient urgent de réorganiser la collecte et le traitement des données touristiques sans pour autant renforcer les moyens humains et budgétaires. Une cellule d'observation et d'intelligence économique pourrait ainsi être instaurée. Elle aurait pour mission stratégique de piloter, coordonner, enrichir, homogénéiser et adapter aux besoins prospectifs les données statistiques issues de sources multiples. Il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Les données statistiques sont des éléments stratégiques dans la définition des politiques touristiques, des actions de structuration de l'offre comme de la segmentation des campagnes de promotion internationale. Ces données sont complexes à recueillir et ardues à interpréter. Ce chantier fait actuellement l'objet d'une mobilisation forte des pouvoirs publics. Le Premier ministre a ainsi confié en juillet 2020 à Atout France – opérateur de l'Etat en charge du tourisme – une mission de préfiguration d'un observatoire du tourisme. Depuis cette date, Atout France œuvre à l'établissement d'une plateforme d'observation partagée baptisée « France Tourisme Observation » dont une première version sera effective fin 2021. Cette dernière permettra à terme une connaissance plus fine du secteur et une meilleure appréhension de ses évolutions afin d'éclairer pleinement les acteurs. Ce projet a ainsi pour vocation de répondre à une demande forte du secteur et de fédérer les initiatives d'ores et déjà existantes lancées par les acteurs. Les travaux menés ont associé des acteurs institutionnels, privés ainsi que les tutelles de l'opérateur Atout France (le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance). Progressivement, France Tourisme Observation intégrera des données de plus en plus conséquentes permettant de rendre ces dernières plus exploitables et plus utiles pour les utilisateurs qui les consultent afin d'analyser et interpréter notamment les activités conjoncturelle, structurelle et prédictive de la filière touristique. Dans un second temps, pourront être intégrées des données relatives à l'offre touristique, aujourd'hui traitées par Datatourisme et Apidae. La plateforme « France Tourisme Observation » a également vocation à accompagner les utilisateurs, les équipes projets et les producteurs de données afin de développer l'efficience dans l'analyse et l'exploitation des données.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE31740

Données clés

Auteur : M. Jean-François Portarrieu
Circonscription : Haute-Garonne (5e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31740
Rubrique : Tourisme et loisirs
Ministère interrogé : Tourisme, Français de l'étranger et francophonie
Ministère attributaire : Tourisme, Français de l'étranger et francophonie

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 octobre 2020
Question publiée au JO le : 4 août 2020, page 5268
Réponse publiée au JO le : 2 novembre 2021, page 8005